Club Municipal de Natation de Dieppe
Natation sportive
Natation Synchronisée
- Apprentissage
- Formation
- Entraînement loisirs
- Natation adultes
- Séniors
- Compétition
www.dieppenatation.com / cmndieppe@wanadoo.fr
Tel : 02.35.84.57.46 / port : 06.12.30.80.90

FICHE D'INSCRIPTION
SAISON 2014 / 2015

Merci de dater
Et signer
Au verso

L'ADHERENT:

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Code Postal : _____ Ville: _____
Téléphone : _____ Portable: _____
Courriel : _____ @ _____
Date de Naissance: _____ Sexe: ☐ Féminin ☐ Masculin
Nationalité : _____ Profession: _____

POUR LES MINEURS:
Nom & Prénom du responsable légal: _____
Profession du père : _____
Profession de la mère : _____
Téléphones d'urgence : _____
Nom et lieu de l'établissement scolaire fréquenté : _____
_____

ACTIVITE PRINCIPALE:
☐ Ecole de Natation ☐ Pré Compétition ☐ Listes A & B ☐ Promotion
☐ Masters ☐ Natation Synchronisée
** Cocher l'activité choisie*

PIECES A FOURNIR PAR INSCRIPTION

☐ Fiche Inscription ☐ Certificat Médical de non contre indication ☐ Photo d'Identité

☐ Licence FFN Paiement: ○ Chèque (s) : Nombre de Chèques ……..

○ Espèces ○ Chèques Vacances ○ Pass Sport 76 (- 60 € fournir photocopie ARS)

MONTANT DE LA COTISATION

○ 215 € Adhésion + 24 € licence = 239 € pour les 2005 et après
○ 215 € Adhésion + 33 € licence = 248 € pour les 2004 et avant

Nouvel adhérent au C.M.N.Dieppe en 2014 – 2015 = + 25 €

○ 215 € Adhésion + 24 € licence + 25 € Nouvel Adhérent = 264 € pour les 2005 et après
○ 215 € Adhésion + 33 € licence + 25 € Nouvel Adhérent = 273 € pour les 2004 et avant

Nb : ***la cotisation au club comprend :*** *un bonnet club silicone + les droits d'entrée pour les horaires d'entrainements + cotisation de fonctionnement + assurance responsabilité civile + mini-stage lors des petites vacances scolaires*

REDUCTION : Une remise vous sera faite à hauteur de **10 % sur l'adhésion de 215 €** du deuxième adhérent, **20 % de 215 €** pour le troisième adhérent **30 % de 215 €** etc….

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE. LES DOSSIERS SONT A RETOURNER AU MAXIMUM UN MOIS APRES LA PREMIERE SEANCE D'ESSAI A DEFAUT L'ENFANT SE VERRA REFUSE L'ACCES AU BASSIN.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Si vous souhaitez exercer des modifications, veuillez vous adresser par courrier au : **Club Municipal de Natation de Dieppe**
Gymnase Auguste Delaune Chemin des Vertus 76 550 Saint Aubin sur Scie

Exemplaire Club

REPRISE DES SÉANCES POUR TOUTES LES PISCINES
A PARTIR DU 08 SEPTEMBRE 2014

INFORMATIONS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1ère POSSIBILITÉ : INSCRIPTION PAR COURRIER : Afin de vous éviter une attente trop longue lors des inscriptions et d'être assuré d'avoir une place, celles-ci étant limitées, vous pouvez nous renvoyer votre **dossier complet** avant le 10 **Octobre 2014** au siège social du club en y mentionnant :

C.M.N.DIEPPE – Gymnase Auguste Delaune – Chemin des Vertus – 76 550 SAINT AUBIN SUR SCIE

Les cartes d'adhérents seront à retirer en piscine aux horaires d'entraînements.

2ème POSSIBILITÉ : INSCRIPTION DANS LES PISCINES : Lors de nos permanences dans les piscines de :

DELAUNE	Permanence à compter du 10 Septembre aux horaires d'entraînements
NEUVILLE LES DIEPPE	Permanence à compter du 09 Septembre aux horaires d'entraînements
STATION BALNÉAIRE	Voir directement avec les entraîneurs sur le bord du bassin

PIECES A FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION:
La fiche d'inscription jointe doit être remise ou envoyée avec les éléments suivants :

- 1 Photo d'identité par personne
- 1 Certificat Médical OBLIGATOIRE (de moins de 3 mois) de non contre-indication aux activités de la Natation.
- Le règlement du montant de l'activité. Pour les règlements par chèque à l'ordre du C.M.N.Dieppe, ils seront débités tous les 05 de chaque mois. Merci de mettre les mois au dos des chèques.
- **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.**

AUCUN REMBOURSEMENT DE COTISATION NE SERA POSSIBLE APRES LE DEBUT DES COURS LE 08 SEPTEMBRE 2014.

CONDITIONS GÉNÉRALES:
Le C.M.N.Dieppe, locataire de la piscine des Bains et disposant de créneaux horaires dans les piscines municipales, doit se conformer aux directives de l'exploitant et du propriétaire:

- Sur le plan technique : hygiène, sécurité des locaux et matériels…..
- Sur le plan administratif : date et heure d'ouverture et de fermeture, mouvements des personnels, manifestation sportive mobilisant les piscines, grèves, jours fériés……

D'autre part le C.M.N.Dieppe pourra exclure tout adhérent, sans remboursement de cotisation, qui ne se conformerait pas au règlement intérieur de chaque piscine (dégradation des locaux, du matériel, propos injurieux et irrespectueux auprès des autres adhérents, du personnel de la Ville de Dieppe et du club, vols dans les vestiaires ……).

Tout adhérent pourra prétendre au remboursement de sa cotisation dans les conditions suivantes :

- Mutation professionnelle sur présentation d'un certificat de son employeur.
- Pour raison médicale sur présentation d'un certificat contre indiquant le certificat délivré par le médecin lors de l'inscription.

La demande devra être faite par courrier recommandé au siège du C.M.N.Dieppe, courrier intégrant la carte d'adhérent.
Le remboursement sera calculé au trimestre (tout trimestre commencé reste dû) déduction faite :

- Des frais d'inscription de 25 €
- De la licence Adhérent né 2004 et avant 33 € Adhérent né en 2005 et après 24 €

DROIT A L'IMAGE:
Tout adhérent autorise le C.M.N.Dieppe à utiliser, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux entraînements, compétitions et autres sur lesquelles il pourrait apparaître, ainsi que sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

LA LICENCE – ASSURANCE:
Le C.M.N.Dieppe licencie tous ses adhérents à l'exception des séniors auprès de la Fédération Française de Natation. Cette licence ouvre des garanties de base de l'assurance de la FFN « Responsabilité Civile et Individuelle Accident ». Tout adhérent peut s'il le souhaite souscrire une garantie avec options complémentaires (coût à la charge de l'adhérent), laquelle donnera droit à des montants de remboursement plus importants. Pour en savoir plus sur les détails de la garantie de base et les options complémentaires proposées, merci de nous contacter.

POUR VALIDER VOTRE ADHÉSION, Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à mon adhésion et, autorise le C.M.N.Dieppe à me licencier auprès de la Fédération Française de Natation. **Exemplaire CLUB :**	Date et Signature:

Exemplaire Licencié

REPRISE DES SÉANCES POUR TOUTES LES PISCINES
A PARTIR DU 08 SEPTEMBRE 2014

INFORMATIONS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1ère POSSIBILITÉ : INSCRIPTION PAR COURRIER : Afin de vous éviter une attente trop longue lors des inscriptions et d'être assuré d'avoir une place, celles-ci étant limitées, vous pouvez nous renvoyer votre **dossier complet** avant le 10 **Octobre 2014** au siège social du club en y mentionnant :

C.M.N.DIEPPE – Gymnase Auguste Delaune – Chemin des Vertus – 76 550 SAINT AUBIN SUR SCIE

Les cartes d'adhérents seront à retirer en piscine aux horaires d'entraînements.

2ème POSSIBILITÉ : INSCRIPTION DANS LES PISCINES : Lors de nos permanences dans les piscines de :

DELAUNE	Permanence à compter du 08 Septembre aux horaires d'entraînements
NEUVILLE LES DIEPPE	Permanence à compter du 09 Septembre aux horaires d'entraînements
STATION BALNÉAIRE	Voir directement avec les entraîneurs sur le bord du bassin

PIECES A FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION:
La fiche d'inscription jointe doit être remise ou envoyée avec les éléments suivants :

- 1 Photo d'identité par personne
- 1 Certificat Médical OBLIGATOIRE (de moins de 3 mois) de non contre-indication aux activités de la Natation.
- Le règlement du montant de l'activité. Pour les règlements par chèque à l'ordre du C.M.N.Dieppe, ils seront débités tous les 05 de chaque mois. Merci de mettre les mois au dos des chèques.
- **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.**

AUCUN REMBOURSEMENT DE COTISATION NE SERA POSSIBLE APRES LE DEBUT DES COURS LE 08 SEPTEMBRE 2014.

CONDITIONS GÉNÉRALES:
Le C.M.N.Dieppe, locataire de la piscine des Bains et disposant de créneaux horaires dans les piscines municipales, doit se conformer aux directives de l'exploitant et du propriétaire:

- Sur le plan technique : hygiène, sécurité des locaux et matériels…..
- Sur le plan administratif : date et heure d'ouverture et de fermeture, mouvements des personnels, manifestation sportive mobilisant les piscines, grèves, jours fériés……

D'autre part le C.M.N.Dieppe pourra exclure tout adhérent, sans remboursement de cotisation, qui ne se conformerait pas au règlement intérieur de chaque piscine (dégradation des locaux, du matériel, propos injurieux et irrespectueux auprès des autres adhérents, du personnel de la Ville de Dieppe et du club, vols dans les vestiaires ……).

Tout adhérent pourra prétendre au remboursement de sa cotisation dans les conditions suivantes :

- Mutation professionnelle sur présentation d'un certificat de son employeur.
- Pour raison médicale sur présentation d'un certificat contre indiquant le certificat délivré par le médecin lors de l'inscription.

La demande devra être faite par courrier recommandé au siège du C.M.N.Dieppe, courrier intégrant la carte d'adhérent.
Le remboursement sera calculé au trimestre (tout trimestre commencé reste dû) déduction faite :

- Des frais d'inscription de 25 €
- De la licence Adhérent né 2004 et avant 33 € Adhérent né en 2005 et après 24 €

DROIT A L'IMAGE:
Tout adhérent autorise le C.M.N.Dieppe à utiliser, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux entraînements, compétitions et autres sur lesquelles il pourrait apparaître, ainsi que sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

LA LICENCE – ASSURANCE:
Le C.M.N.Dieppe licencie tous ses adhérents à l'exception des séniors auprès de la Fédération Française de Natation. Cette licence ouvre des garanties de base de l'assurance de la FFN « Responsabilité Civile et Individuelle Accident ». Tout adhérent peut s'il le souhaite souscrire une garantie avec options complémentaires (coût à la charge de l'adhérent), laquelle donnera droit à des montants de remboursement plus importants. Pour en savoir plus sur les détails de la garantie de base et les options complémentaires proposées, merci de nous contacter.

POUR VALIDER VOTRE ADHÉSION, Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à mon adhésion et, autorise le C.M.N.Dieppe à me licencier auprès de la Fédération Française de Natation. **Exemplaire LICENCIÉ:**	Date et Signature: